Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_07-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_07-DE

2026-02-26-07 Logement social : subvention Douarnenez Habitat

Avant le vote de la délibération, Monsieur Didier Guillon a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

En cohérence avec la délibération précédente sur le règlement des aides aux bailleurs, et sous réserve que celle-ci soit adoptée, et adoptée sans modification, il est possible d'appliquer le règlement dans le cadre de la demande du bailleur social Douarnenez Habitat.

Douarnenez Habitat a programmé la construction de 9 logements sociaux sur les communes de Beuzec-Cap-Sizun et de Confort Meilars :

- Beuzec-Cap-Sizun, à Prat al Lenn : construction de 6 logements (3 T2 et 3 T3, dont 3 logements conventionnés PLAIO et 3 conventionnés PLUS), pour un montant TTC de 935 660 €.
- Confort-Meilars, à Heol ar Vro : construction de 3 logements sociaux (1 T2, 1 T3 et 1 T4, dont 2 PLUS et 1 PLAIO), pour un montant TTC de 534 656 €.

Douarnenez Habitat indique le calendrier prévisionnel suivant pour la réalisation de ces logements :

- Permis de construire : mai 2023
- Travaux : à partir de fin 2025
- Livraison : automne 2026

Afin de financer ces opérations, Douarnenez Habitat sollicite une subvention auprès de la Communauté de communes.
Conformément au règlement des aides aux bailleurs, les subventions proposées sont les suivantes :

Beuzec Cap Sizun (6 LS)
3 T2 / 3 T3
Dont 3 PLAI / 3 PLUS

Montant Global : 935 660 € TTC
Fonds propres : 179 575 €
Subvention Etat : 21 087 €
Demande EPCI : 75 000 €

Critères	*Nb lgts*	*Montant*	*Subvention*
Subvention de base	6	3 100 €	**18 600 €**
Bonus RU	0	1 000 €	**0 €**
Bonus petites typo	6	6 600 €	**39 600 €**
Bonus PLAI-A	0	3 500 €	**0 €**
SUBVENTION			**58 200 €**

Confort Meilars (3 LS)
1 T2 / 1 T3 / 1 T4
Dont 1 PLAI / 2 PLUS

Montant Global : 534 655 € HT
Fonds propres : 170 125 €
Subvention Etat : 7 030 €
Demande EPCI : 37 500 €

Critères	*Nb lgts*	*Montant*	*Subvention*
Subvention de base	3	3 100 €	**9 300 €**
Bonus RU	0	1 000 €	**0 €**
Bonus petites typo	2	6 600 €	**13 200 €**
Bonus PLAI-A	0	3 500 €	**0 €**
SUBVENTION			**22 500 €**

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d'octroyer, deux subventions à Douarnenez Habitat :

- 58 200 € pour les logements sus-présentés sur Beuzec-Cap-Sizun ;
- 22 500 € pour les logements sus-présentés sur Confort-Meilars.

Le conseil communautaire, par 26 voix pour et 2 abstentions :

Valide l'octroi de deux subventions, l'une de 58 200 € et l'autre de 22 500 € à Douarnenez Habitat pour la réalisation de 9 logements sociaux sur les communes de Beuzec-Cap-Sizun et de Confort-Meilars ;
Autorise le Président à signer la convention annexée ;
Autorise le Président réaliser toutes démarches afférentes.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Gilles SERGENT Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026